

Paie et charges sociales - Niveau 3

Durée :
5 jours

Prérequis :
Responsables et gestionnaires paie en entreprise.

Objectif :
Maîtriser le calcul des différentes charges sociales et identifier celles sur lesquelles des économies sont possibles.

Référence de stage :
RHPAIENV3

Lieu du Stage :
Lille
Paris

PROGRAMME :

Calculer la dernière paie

Calculer les préavis et indemnités spécifiques dues en cas de rupture (démission, licenciement, départ à la retraite).

Respecter le régime fiscal et social des indemnités de départ (y compris indemnité transactionnelle).

Fournir les documents liés au départ.

Informar sur les droits acquis au titre de la participation et de l'intéressement.

Bien connaître ses interlocuteurs

Connaître l'organisation du régime général de la Sécurité sociale.

Identifier les autres organismes de recouvrement.

Maîtriser le calcul des charges sociales (patronales et salariales)

Les bases (URSSAF, CSG/CRDS, ASSEDIC, retraite complémentaire...).

La proratisation du plafond (entrée, sortie, temps partiel) et sa neutralisation.

Les taux et plafonds applicables aux rappels et sommes différées.

Le fonctionnement du nouvel allègement Fillon.

Régulariser progressivement les bases de cotisations

Pratiquer la régularisation mensuelle des bases de cotisation.

Savoir l'appliquer en cas de solde de tout compte.

Les cotisations de retraite complémentaire : AGIRC, ARRCO

Repérer les articles 4, 4 bis et 36.

Mettre en œuvre la GMP.

Affecter les sommes isolées.

Réaliser les documents de l'après paie

Les bordereaux de charges URSSAF et ASSEDIC.

Les bordereaux de caisses de retraite.

La déclaration de taxe sur les salaires.

Saisir l'opportunité de la DUCS.

Établir la DADS

Connaître les zones sociales et fiscales des contrats particuliers.

Vérifier l'exactitude de la DADS avec les tableaux récapitulatifs et les déclarations périodiques de cotisations.

Connaître les différentes normes : TDS, Internet, DADS UN.

Clôturer l'exercice social.

Établir la paie d'un salarié partant en retraite

Le conseiller et lui donner la marche à suivre.

Lui expliquer les grands principes de calcul : régime de base, retraite complémentaire.

Établir sa dernière paie (départ volontaire, mise à la retraite).